DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller . Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

M. HOUSSIN Adrien
SARL HA EXPERT INVEST
24 RUE DE LA PLANCHE AU GUE
44300 NANTES

Téléphone : **06 76 33 57 78**
Email : **houssin.adrien@hotmail.fr**

INFORMATIONS

L'Entreprise:

AP Experts en Patrimoine

Siège social : 11 Chemin du château 33460 LABARDE

SIREN: 953288297 RSC de Bordeaux

NAF/APE : 6622Z (activités des agents et courtiers d'assurances)

©Wizio 2026 DER établi le 04/11/2026

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 23006166

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir [AU CHOIX : des conseils en investissement de manière indépendante enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

N° ORIAS : N°23006166

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG Europe SA
Numéros de polices : AIPIR200011

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseil en investissement financier (CIF), y compris conseil en gestion de patrimoine (CGP)	300 000€	600 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Alia Finance	assistance technique crypto actifs	Convention de distribution	Commission
ARKEA REIM	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
CORUM	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
EPSICAP REIM	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
FINANC'ILE	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
INTER GESTION	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
INTERNATIONAL INVESTMENTS CORPORATION	Société d'investissements	Convention de distribution	Commission

©Wizio 2026 DER établi le 04/11/2026

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
NOVAXIA	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
OG2i	Société de gestion Investisseurs Viager	Convention de distribution	Commission
SOGENIAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
URBANIS FINANCE	Société d'investissements	Convention de distribution	Commission
VIVRAGER	Marchand de biens Viager	Convention de distribution	Commission

©Wizio 2026 DER établi le 04/11/2026

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 23006166

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie courtier, intermédiaire : Type B

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: https://acpr.banque-france.fr/fr

N° ORIAS : N°23006166

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : Lloyd's Insurance Company SA
Numéros de polices : HYAIF16ADLARG-2511

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Courtier en assurances	6 000 000€	6 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Abeille	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession d'encours
Cardif	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession d'encours
Corum	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession d'encours
Eres	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession d'encours
Generali	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession d'encours
Vie Plus	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession d'encours

©Wizio 2026 DER établi le 04/11/2026

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :
Pour les activités de CIF
Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur

Pour les activités d'assurance
La Médiation de l'Assurance
TSA 50110 75441
PARIS CEDEX 09
Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

©Wizio 2026 DER établi le 04/11/2026

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :
Option 1 : Dans le cas d'un conseil CIF dit indépendant, la rémunération du conseiller lui sera versée par le client et dans le cas où le conseiller reçoit une quelconque rémunération de quelques fournisseurs qu'il soit d'instruments financier, il s'engage à reverser celle-ci aussi rapidement que possible au client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible. Ainsi dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.

Option 2 : Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Le client peut joindre son conseiller par mail : alexandre.piatecki@apexpertsenpatrimoine.fr ou par téléphone au 06.06.86.84.80

©Wizio 2026 DER établi le 04/11/2026

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 11 Chemin du château 33460 LABARDE
Par tel : 06.06.86.84.80
Par mail : alexandre.piatecki@apexpertsenpatrimoine.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Piatecki Alexandre pour réaliser le relevé d'information du client et le suivi de son dossier.

Elles sont conservées pendant 12 mois et sont destinées aux partenaires d'AP Experts en Patrimoine

Conformément à la loi « *informatique et libertés* », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Alexandre Piatecki , 06.06.86.84.80 , alexandre.piatecki@apexpertsenpatrimoine.fr 11 Chemin du château 33460 LABARDE

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

©Wizio 2026 DER établi le 04/11/2026

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :

©Wizio 2026 DER établi le 04/11/2026